

**VILLAGE DE MAISONNETTE**  
**ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2020**

**VILLAGE DE MAISONNETTE**  
**TABLE DES MATIÈRES**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020**

---

	PAGE
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	2/3
ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS	4
ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE	5
ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE	6
ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE	7
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	



BATHURST / PÉNINSULE

COMPTABLES  
PROFESSIONNELS AGRÉÉS

CHARTERED PROFESSIONAL  
ACCOUNTANTS

## BATHURST

1935, ave St. Peter Avenue  
Suite 100  
Bathurst, NB E2A 7J5

Tel /Tel. : (506) 548-1984  
Télex /Fax : (506) 548-0904

eprbath@eprbathurst.ca  
www.epr.ca

## PÉNINSULE

43, boul St-Pierre Ouest  
Caraquet, NB E1W 1B6

Tel /Tel. : (506) 727-2010  
Télex /Fax : (506) 727-2088

eprpeninsule@eprbathurst.ca  
www.epr.ca

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À son honneur le Maire adjoint et aux membres du Conseil municipal du Village de Maisonnette,

### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Village de Maisonnette (« la municipalité »), qui comprennent l'état de la situation financière consolidé au 31 décembre 2020, et les états consolidés des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joint donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats consolidés de ses activités et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables pour les entités du secteur public.

### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Village de Maisonnette conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### *Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables pour les entités du secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la municipalité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la municipalité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la municipalité.

### *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la municipalité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la municipalité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la municipalité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*EPR - Bathurst / Péninsule*

**EPR - BATHURST / PÉNINSULE  
COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS**

Bathurst, Nouveau-Brunswick  
30 mars 2021

**VILLAGE DE MAISONNETTE  
ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS  
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020**

4

	<b>Non-audit� Budget (Note 13)</b>	<b>2020 Actuel</b>	<b>2019 Actuel</b>
<b>REVENUS</b>			
Mandat d'imp�ts fonciers	393 333 \$	395 128 \$	377 639 \$
Prestations de services � d'autres gouvernements	14 099	12 349	17 270
Ventes de services, amendes et autres frais	7 400	5 252	11 603
Subvention sans condition	70 424	70 424	78 982
Autres transferts gouvernementaux	-	42 923	76 800
Int�r�ts	-	96	71
Autres	7 406	40 676	30 503
	<b>492 662</b>	<b>566 848</b>	<b>592 868</b>
<b>D�PENSES</b>			
Services d'administration g�n�rale	193 016	217 106	201 119
Services de protection	136 112	152 935	146 286
Services de transport	171 657	159 864	166 193
Services d'hygi�ne	53 656	53 656	54 356
Services de d�veloppement �conomique	34 082	31 724	29 908
Services r�cr�atifs et culturels	9 860	10 245	9 961
	<b>598 383</b>	<b>625 530</b>	<b>607 823</b>
D�FICIT POUR L'ANN�E (note 11)	(105 721) \$	(58 682)	(14 955)
EXC�DENT ACCUMUL� AU D�BUT DE L'ANN�E		504 338	519 293
EXC�DENT ACCUMUL� � LA FIN DE L'ANN�E		<b>445 656 \$</b>	<b>504 338 \$</b>

Les notes compl mentaires ci-jointes font partie int grante des  tats financiers consolid s.



**VILLAGE DE MAISONNETTE**  
**ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2020**

5

	2020	2019
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>		
Encaisse (note 3)	83 054 \$	29 659 \$
Débiteurs :		
- Général	1 699	1 986
- Gouvernement fédéral et ses agences (note 4)	12 992	14 513
- Province du Nouveau-Brunswick (note 5)	1 170	11 448
	98 915	57 606
<b>PASSIFS</b>		
Créditeurs et charges à payer	64 841	31 432
Dette à long terme (note 7)	63 000	78 000
	127 841	109 432
<b>DETTE NETTE</b>	<b>(28 926)</b>	<b>(51 826)</b>
<b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>		
Immobilisations corporelles (note 9)	3 513 228	3 484 477
Amortissement cumulé	(3 040 311)	(2 929 097)
	472 917	555 380
Stocks de fournitures	784	784
Frais payés d'avance	881	-
	474 582	556 164
<b>EXCÉDENT ACCUMULÉ</b>	<b>445 656 \$</b>	<b>504 338 \$</b>

APPROUVÉ AU NOM DU CONSEIL :

Maire adjoint : \_\_\_\_\_

Administrateur : \_\_\_\_\_

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.



**VILLAGE DE MAISONNETTE**  
**ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020**

6

	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Déficit pour l'exercice	(58 682) \$	(14 955) \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(28 751)	(56 696)
Amortissement des immobilisations corporelles	111 214	111 478
Acquisition de charges payées d'avance	(881)	-
Diminution de la dette nette	22 900	39 827
Dette nette au début de l'exercice	(51 826)	(91 653)
<b>DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>(28 926) \$</b>	<b>(51 826) \$</b>

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.



**VILLAGE DE MAISONNETTE**  
**ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020**

7

	2020	2019
<b>MOUVEMENTS DE TRÉSORERIE LIÉS À L'EXPLOITATION</b>		
Déficit pour l'exercice	(58 682) \$	(14 955) \$
Amortissement des immobilisations corporelles	111 214	111 478
Débiteur - Général	287	(195)
Débiteur - Gouvernement fédéral et ses agences	1 521	(4 681)
Débiteur - Province du Nouveau-Brunswick	10 279	(9 699)
Acquisition de frais payés d'avance	(881)	-
Créditeurs et frais courus	33 408	13 315
	<b>97 146</b>	<b>95 263</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(28 751)	(56 696)
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Dette à long terme	-	78 000
Remboursement en capital de la dette à long terme	(15 000)	(94 000)
<b>VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>53 395</b>	<b>22 567</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, au début de l'exercice</b>	<b>29 659</b>	<b>7 092</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, à la fin de l'exercice</b>	<b>83 054 \$</b>	<b>29 659 \$</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE SONT COMPOSÉES COMME SUIV : :</b>		
Encaisse	83 054 \$	29 659 \$
	<b>83 054 \$</b>	<b>29 659 \$</b>

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.





## **1. OBJECTIF DE L'ORGANISATION**

Le Village de Maisonnette s'est incorporé selon la *Loi sur les municipalités* du Nouveau-Brunswick le 15 mars 1986. En tant que municipalité, le village est exempté d'impôt sur le revenu en vertu de l'alinéa 149(1)(c) de la *Loi canadienne de l'impôt sur le revenu*. Le village s'est donné l'énoncé de vision suivant : "Exercer les pouvoirs dont dispose le conseil municipal de façon à favoriser le développement du Village de Maisonnette, ainsi que le bien-être et la sécurité de tous ses habitants, permanents ou saisonniers". Le Village de Maisonnette dessert également la population du Village-des-Poirier et maintien des relations de bonnes ententes avec toutes les municipalités environnantes.

## **2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES**

Les états financiers consolidés du Village de Maisonnette reposent sur les observations de l'administration présentés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements locaux, comme le recommande le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut canadien des comptables professionnels agréés.

Les états financiers présentés selon les normes du CCSP portent surtout sur la situation financière du village et sur les changements à cet égard. L'état consolidé de la situation financière comprend tous les passifs et actifs du village.

Les aspects importants des conventions comptables adoptées par le village sont les suivants :

### Entité publiante

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, les passifs, les revenus, les dépenses et les changements à la dette nette et au flux net de trésorerie de l'entité publiante. L'entité publiante comprend toutes les organisations et entreprises responsables de l'administration des affaires et des ressources du village et qui sont la propriété du village ou qui sont contrôlées par lui.

Les transactions et les soldes interservices et organisations sont éliminés.

### Budget

Les montants inscrits aux présents états financiers ont été approuvés par le conseil municipal le 16 décembre 2019 et par le Ministre des gouvernements locaux le 18 décembre 2019.

### Comptabilisation des recettes

a) Les recettes non affectées sont enregistrées sur la base de la comptabilité d'exercice et sont constatées lorsque la somme recouvrée est raisonnablement assurée. Les contributions avec restrictions sont comptabilisées en tant que revenu de l'année auquel les frais connexes sont engagés.

b) Les autres recettes sont enregistrées lorsqu'elles sont réalisées.

### Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers consolidés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction effectue des estimations et formule des hypothèses qui ont une influence sur les montants déclarés à l'actif et au passif et sur la déclaration des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les montants déclarés de revenus et de dépenses au cours de l'exercice. Ces estimations sont examinées périodiquement et, si des rectifications deviennent nécessaires, elles sont signalées dans les revenus de la période à laquelle elles deviennent connues. Les résultats peuvent être différents de ces estimations.

## **2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)**

### **Instruments financiers**

Les instruments financiers de la Municipalité se composent de l'encaisse, de comptes débiteurs, des montants exigibles du gouvernement du Nouveau-Brunswick, des montants exigibles du gouvernement fédéral, des créditeurs et de charges à payer et des dettes à long terme. Sauf indication contraire, la direction est d'avis que le village n'est pas exposé à d'importants taux d'intérêts, taux de change ou risque de crédit découlant de ces outils financiers. La juste valeur de ces outils financiers correspond approximativement à leur valeur comptable, à moins d'indication contraire.

Le village est exposé au risque de crédit par le biais des comptes débiteurs. Le village minimise les risques de crédit grâce à une gestion régulière du crédit.

### **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

Trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse en main, les soldes bancaires incluant les découverts bancaires et dépôts à court terme ayant une échéance initiale de trois mois ou moins. De plus, les emprunts bancaires sont considérés comme des activités de financement.

### **Immobilisations corporelles**

À partir du 1er janvier 2011, le village a adopté les dispositions du CCSP, au chapitre 3150 sur les immobilisations corporelles. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées selon leur coût qui comprend tous les montants qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction, le développement ou l'amélioration de l'actif. Le coût des immobilisations corporelles est amorti sur une base linéaire pendant la durée de vie utile estimée comme suit :

<u>Type d'actif</u>	<u>Années</u>
Améliorations foncières	5 - 10 années
Bâtiments	30 années
Chemins et rues	20 - 60 années
Machineries et équipements	5 - 15 années
Véhicules	5 - 15 années
Affiches	3 années

Les actifs en construction ne sont pas amortis tant que l'actif n'est pas disponible pour une utilisation productive.

### **Information sectorielle**

Le Village de Maisonnette est une municipalité diversifiée qui offre une grande gamme de services à ses résidents. Aux fins de la gestion des rapports, les opérations et les activités du village sont organisées et signalées par fonction. Cette présentation a été créée dans le but d'enregistrer des activités spécifiques pour atteindre certains objectifs conformément à des règlements spéciaux, des restrictions ou des interdictions. Les services municipaux sont fournis par les départements suivants.

#### Services d'administration générale

Cette section est responsable du financement global et de l'administration locale de la Municipalité. Ceci comprend les fonctions du conseil, gestion générale et financière, les questions juridiques et de conformité avec la législation ainsi que les relations civiques.

**VILLAGE DE MAISONNETTE**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

---

**2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)**

Services de protection

Cette section est responsable de la prestation des services de police, la protection contre les incendies, les mesures d'urgence, le contrôle des animaux et autres mesures de protection.

Services de transport

Cette section est responsable des services en commun, de l'entretien des routes, des services de circulation et de stationnement et autres fonctions reliées.

Services d'hygiène

Cette section est responsable de l'enlèvement des déchets solides.

Services de développement économique

Cette section est responsable du zonage, du développement communautaire, du tourisme et autres services de développement et promotionnels.

Services récréatifs et culturels

Cette section est responsable de l'entretien et réparation des installations récréatives et culturelles, incluant les terrains de jeux, les plages et autres établissements récréatifs et culturels.

Stocks de fournitures

Les stocks de fournitures sont évalués au plus bas du prix coûtant et du prix de remplacement. Le coût des stocks est établi selon la méthode du premier entré, premier sorti.

**3. ENCAISSE**

	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Encaisse - non affectée	<b>83 054 \$</b>	<b>29 659 \$</b>

**4. SOMMES À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET DE SES AGENCES**

	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Agence du revenu du Canada (remboursement de TVH)	<b>12 992 \$</b>	<b>14 513 \$</b>

**5. SOMMES À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Ministère des transports et de l'infrastructure	1 170 \$	1 750 \$
Ministère de la sécurité publique	-	9 698
	<b>1 170 \$</b>	<b>11 448 \$</b>

**VILLAGE DE MAISONNETTE**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

---

**6. EMPRUNT BANCAIRE**

La municipalité dispose d'une marge de crédit institutionnelle d'un montant autorisé de 20 000 \$ avec un montant disponible de 20 000 \$ dont la totalité est inutilisée au 31 décembre 2020. Garantie par un contrat spécial.

**7. DETTE À LONG TERME**

	2020	2019
<hr/>		
Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick		
Débitures :		
Série de 2,00 % à 2,30 %, échéant en 2024, BV 33.	63 000 \$	78 000 \$
	<b>63 000 \$</b>	<b>78 000 \$</b>

---

L'approbation de la Commission des emprunts de capitaux des municipalités du Nouveau-Brunswick a été obtenue à l'égard de ces dettes à long terme.

Les versements exigibles à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2021	15 000 \$
2022	16 000 \$
2023	16 000 \$
2024	16 000 \$

---

**8. CONFORMITÉ DES EMPRUNTS À COURT TERME**

**Emprunt provisoire pour le capital**

Les dettes à long terme du fonds de capital général ont été approuvées par la Commission des emprunts de capitaux et par les municipalités.

**Emprunt d'exploitation**

Ainsi que le prescrit la *Loi sur les municipalités*, les emprunts pour financer les affaires courantes du Fonds général sont limités à 4 % du budget de fonctionnement de la Municipalité. En 2020, le village s'est conformé à ces restrictions.

**Emprunt inter fonds**

Le guide servant à la présentation des rapports financiers municipaux exige que les emprunts inter fonds à court terme soient remboursés l'année suivante à moins que l'emprunt soit pour un projet de capital. Les montants payables entre les fonds sont en conformité avec cette exigence.

**VILLAGE DE MAISONNETTE**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**9. TABLEAU D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	Terrain	Améliorations foncières	Bâtiments	Machinerie et équipements	Véhicules	Chemins et routes	Total 2020	Total 2019
<b>Coût:</b>								
Solde d'ouverture	32 439 \$	67 674 \$	576 415 \$	138 907 \$	234 471 \$	2 434 572 \$	3 484 477	\$ 3 427 781
Ajouts : Additions	-	26 051	2 700	-	-	-	28 751	56 696
Solde de fermeture	32 439	93 725	579 115	138 907	234 471	2 434 572	3 513 228	3 484 477
<b>Amortissement accumulé :</b>								
Solde d'ouverture	-	67 674	545 935	99 773	185 471	2 030 244	2 929 097	2 817 619
Ajouts : Amortissement	-	-	21 985	6 310	14 000	68 919	111 214	111 478
Solde de fermeture	-	67 674	567 920	106 083	199 471	2 099 163	3 040 311	2 929 097
<b>Valeur nette des immobilisations corporelles</b>	<b>32 439 \$</b>	<b>26 051 \$</b>	<b>11 195 \$</b>	<b>32 824 \$</b>	<b>35 000 \$</b>	<b>335 409 \$</b>	<b>472 917 \$</b>	<b>555 380 \$</b>

**VILLAGE DE MAISONNETTE**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**10. TABLEAU DE PRÉSENTATION SECTORIELLE**

	Administration générale	Protection	Transport	Hygiène	Développement économique	Récréatifs & culturels	2020 Consolidés	2019 Consolidés
<b>REVENUS</b>								
Mandat d'impôts fonciers	135 863 \$	95 706 \$	103 717 \$	33 578 \$	19 853 \$	6 411 \$	395 128 \$	377 639 \$
Prestations de services à d'autres gouvernements	-	8 330	4 019	-	-	-	12 349	17 270
Vente de services, amendes et autres frais	5 252	-	-	-	-	-	5 252	11 603
Subvention sans condition	24 215	17 058	18 485	5 985	3 538	1 143	70 424	78 982
Autres transferts gouvernementaux	42 923	-	-	-	-	-	42 923	76 800
Intérêts	96	-	-	-	-	-	96	71
Autres	40 676	-	-	-	-	-	40 676	30 503
	249 025	121 094	126 221	39 563	23 391	7 554	566 848	592 868
<b>DÉPENSES</b>								
Salaires et bénéfices	79 418	-	-	-	13 244	-	92 662	78 881
Biens et services	114 201	138 935	84 635	53 656	18 480	10 245	420 152	413 815
Amortissement	21 985	14 000	75 229	-	-	-	111 214	111 478
Intérêts	1 502	-	-	-	-	-	1 502	3 649
	217 106	152 935	159 864	53 656	31 724	10 245	625 530	607 823
<b>Excédent (déficit) pour l'année</b>	<b>31 919 \$</b>	<b>(31 841) \$</b>	<b>(33 643) \$</b>	<b>(14 093) \$</b>	<b>(8 333) \$</b>	<b>(2 691) \$</b>	<b>(58 682) \$</b>	<b>(14 955) \$</b>

**VILLAGE DE MAISONNETTE**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**11. RÉCONCILIATION DE L'EXCÉDENT DE L'ANNÉE**

	Fonds général		Fonds de réserve générale		Total
	Fonctionnement	Capital	Fonctionnement	Capital	
Excédent (déficit) pour l'année 2020	18 422 \$	(77 104) \$	- \$	- \$	(58 682) \$
Ajustements à l'excédent (déficit) annuel pour le financement requis					
Excédent de l'avant dernière année	9 507	-	-	-	9 507
Transfert entre fonds					
Du fonds de fonctionnement général au fonds de réserve de fonctionnement	(4 000)	-	4 000	-	-
Du fonds de fonctionnement général au fonds de réserve de capital	(10 000)	-	-	10 000	-
Remboursement du principal de la dette à long terme	(15 000)	15 000	-	-	-
Dépenses d'amortissement	-	111 214	-	-	111 214
Dépenses en capital	-	(39 965)	-	-	(39 965)
Total d'ajustements à l'excédent (déficit) de l'année 2020	(19 493)	86 249	4 000	10 000	80 756
<b>Excédent (déficit) des fonds pour l'année 2020</b>	<b>(1 071) \$</b>	<b>9 145 \$</b>	<b>4 000 \$</b>	<b>10 000 \$</b>	<b>22 074 \$</b>

**VILLAGE DE MAISONNETTE**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**12. ÉTAT DES RÉSERVES**

	Fonds de réserve		2020	2019
	de fonctionnement	Capital	Total	Total
<b>ACTIFS</b>				
Recevable du fonds de fonctionnement	4 000 \$	10 000 \$	14 000 \$	- \$
Recevable du fonds de capital	-	506	506	506
	<b>4 000 \$</b>	<b>10 506 \$</b>	<b>14 506 \$</b>	<b>506 \$</b>
<b>PASSIFS</b>				
Excédent accumulé	4 000 \$	10 506 \$	14 506 \$	506 \$
<b>REVENUS</b>				
Transferts du fonds de fonctionnement	4 000	10 000 \$	14 000 \$	- \$
Surplus pour l'année	4 000 \$	10 000 \$	14 000 \$	- \$



**VILLAGE DE MAISONNETTE**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

---

**12. ÉTAT DES RÉSERVES (SUITE)**

Résolution du conseil concernant la contribution aux transferts des réserves :

Proposé par la conseillère Michèle Poirier, appuyé par le conseiller René Poirier que 4 000 \$ sera transféré du fonds de fonctionnement général au fonds de réserve de fonctionnement.

Proposé par la conseillère Michèle Poirier, appuyé par la conseillère Joanne Cormier Baldwin que 10 000 \$ sera transféré du fonds de fonctionnement général et au fonds de réserve capital.

Je certifie que les résolutions ci-haut sont des copies vraies et exactes des résolutions adoptées à une réunion du Conseil le 16 décembre 2020.

\_\_\_\_\_  
Mélissa Godin-Cormier  
Secrétaire Trésorière,  
Village de Maisonnette

\_\_\_\_\_  
Date

Sceau municipal

**VILLAGE DE MAISONNETTE**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**13. BUDGET DE FONCTIONNEMENT RÉCONCILIÉ AU BUDGET CSP**

	Budget de fonctionnement Général	Amortissement Immobilisations	Autres (expliquer)	Transferts	Total
<b>REVENUS</b>					
Mandat d'impôts fonciers	393 333 \$	- \$	- \$	- \$	393 333 \$
Prestations de services à d'autres gouvernements	14 099	-	-	-	14 099
Vente de services, amendes et autres frais	7 400	-	-	-	7 400
Subvention sans condition	70 424	-	-	-	70 424
Autres	7 406	-	-	-	7 406
Excédent d'avant dernière année	9 507	-	-	(9 507)	-
	502 169	-	-	(9 507)	492 662
<b>DÉPENSES</b>					
Services d'administration générale	169 531	21 985	-	-	191 516
Services de protection	122 112	14 000	-	-	136 112
Services de transport	96 428	75 229	-	-	171 657
Services d'hygiène	53 656	-	-	-	53 656
Services de santé publique et services sociaux	34 082	-	-	-	34 082
Services récréatifs et culturels	9 860	-	-	-	9 860
Frais de service de la dette :					
Remboursement de la dette à long terme	15 000	-	(15 000)	-	-
Intérêts	1 500	-	-	-	1 500
	502 169	111 214	(15 000)	-	598 383
<b>Excédent (déficit)</b>	<b>- \$</b>	<b>(111 214) \$</b>	<b>15 000 \$</b>	<b>(9 507) \$</b>	<b>(105 721) \$</b>

**VILLAGE DE MAISONNETTE**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**14. SUPPORT DES DÉPENSES**

	<b>Budget (non-audit�)</b>	<b>2020 Actuel</b>	<b>2019 Actuel</b>
<b>SERVICES D'ADMINISTRATION G�N�RALE</b>			
Services l�gislatifs			
Maire	10 500 \$	8 237 \$	10 449 \$
Conseillers	12 500	11 269	13 844
Colloque sur le d�veloppement et formation	1 000	782	50
	<b>24 000</b>	<b>20 288</b>	<b>24 343</b>
<b>Administration g�n�rale</b>			
Salaires et b�n�fices	56 821	60 983	44 517
D�penses de bureau	13 460	24 012	17 906
Immeuble	27 846	32 295	27 513
V�rification et frais l�gaux	10 000	5 471	9 906
	<b>108 127</b>	<b>122 761</b>	<b>99 842</b>
<b>Autres</b>			
Relations publiques et publicit�	14 125	32 389	32 191
Congr�s et d�l�gations	750	25	729
Assurance responsabilit� publique	6 685	10 428	4 775
�valuation fonci�re	5 194	5 194	4 987
Subventions aux organismes	10 150	2 217	8 535
Amortissement	21 985	21 985	21 723
	<b>58 889</b>	<b>72 238</b>	<b>72 940</b>
<b>Services financiers</b>			
Int�r�ts sur la dette � long terme	1 500	1 502	3 649
Frais bancaires et int�r�ts � court terme	500	317	345
	<b>2 000</b>	<b>1 819</b>	<b>3 994</b>
	<b>193 016 \$</b>	<b>217 106 \$</b>	<b>201 119 \$</b>

**VILLAGE DE MAISONNETTE**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**14. SUPPORT DES DÉPENSES (SUITE)**

	<b>Budget (non-audit�)</b>	<b>2020 Actuel</b>	<b>2019 Actuel</b>
<b>SERVICES DE PROTECTION</b>			
Services de police	80 882 \$	80 882 \$	79 471 \$
<b>Services d'incendie</b>			
Mat�riel et �quipement d'incendie	13 053	29 834	22 419
Formation des pompiers	500	1 298	-
Brigade de pompiers	18 364	18 510	19 123
Poste de pompiers	8 684	8 411	11 273
Amortissement	14 000	14 000	14 000
Contr�le des animaux nuisibles	629	-	-
	<b>55 230</b>	<b>72 053</b>	<b>66 815</b>
	<b>136 112 \$</b>	<b>152 935 \$</b>	<b>146 286 \$</b>
<b>SERVICES DES TRANSPORTS</b>			
Foss�s de drainage et ponceaux	4 538 \$	4 630 \$	3 415 \$
Entretien d'�t�	23 100	11 173	20 534
D�neigement	39 000	39 345	38 098
�clairage des rues	21 000	21 437	20 846
Tra�age des voies de circulation	7 900	8 050	7 843
A�roport	890	-	-
Amortissement	75 229	75 229	75 457
	<b>171 657 \$</b>	<b>159 864 \$</b>	<b>166 193 \$</b>
<b>SERVICES D'HYGI�NE</b>			
Enl�vement et destruction des ordures m�nag�res	53 656 \$	53 656 \$	54 356 \$
<b>SERVICES DE D�VELOPPEMENT �CONOMIQUE</b>			
Commission d'urbanisme	13 116 \$	16 940 \$	15 562 \$
Parcs et commissions industrielles	18 066	14 784	14 346
Logements	2 900	-	-
	<b>34 082 \$</b>	<b>31 724 \$</b>	<b>29 908 \$</b>
<b>SERVICES R�CR�ATIFS ET CULTURELS</b>			
Plages	2 950 \$	7 708 \$	5 777 \$
Parcs et terrains de jeux	6 910	2 537	3 886
Amortissement	-	-	298
	<b>9 860 \$</b>	<b>10 245 \$</b>	<b>9 961 \$</b>